Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027

Ordre du jour - Liste des opérations à programmer

Comité de programmation du	06/07/2023

Objectif stratégique	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Action DOMO	N° PDA	Porteur de projets	Libellé opération	Avis instructeur		Avis des tiers experts						Informations budgétaires		Coût total éligible		Financements proposés																		Indicateurs du cadre de performance		Descriptif de l'opération
									Dénominati on du tiers										Union européenne				Dépenses publiques nationales												Dépenses privées					
																			FEDER		FSE+		Région CVL		Etat		Département		Commune		EPCI		Autres publics		Autofinancement public		Fonds privés		Autofinancement privé			
							Avis	Motivation		Avis	Motivation	Avis	Motivation	Avis	Motivation	Section	Imputation	Montant	HT/TTC	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Réalisation	Résultat	
1	1. Recherche, développement innovation, compétitivité des entreprises et numérisation (PR1)	1.2 Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics (RSO1.2)	1.2.6 Médiation numérique pour toutes et tous (citoyens, TPE-PME, associations, collectivités) (TA1.2.6)	7974	CRIJ - Centre Régional Information Jeunesse	Hub pour un numérique inclusif - Hub Lo	Favorable	Cette action vise à soutenir des projets de numérisation au bénéfice des entreprises et des projets de numérisation au profit des pouvoirs publics et des citoyens, et notamment la lutte contre les « fractures » générationnelles ou sociales. En l'occurrence, le porteur (CRIJ Centre-Val de Loire) est mandaté par le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire pour déployer les missions opérationnelles dévolues aux Hub-Lo labellisé « hub territorial pour un numérique inclusif ». Légitime du fait du maillage territorial qu'il développe du fait de ses prérogatives, le CRIJ Centre-Val de Loire entend conférer un aspect largement partenarial à ces actions en s'appuyant sur les écosystèmes et acteurs existants afin de conforter et/ou déployer des projets d'inclusion numérique en faveur des citoyens. Ainsi, l'action présentée s'inscrit dans le cadre d'intervention de l'action 6 du PO FEDER FSE Centre Val de Loire 2021-2027 « Médiation numérique pour toutes et tous (citoyens, TPE-PME, associations, collectivités) ».	ADAPT	Favorable					Fonctionnement	9305-052-65748-21905-0B1	866 735,16	TTC	462 735,16 €	53,39%																	404 000,00 €	46,61%			RCO14 - Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques : 0 CO01 - Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER : 1	pas d'indicateur	Le projet proposé est porté par le CRIJ Centre-Val de Loire (association loi 1901) et vise à déployer les missions opérationnelles du Hub régional « Hub-Lo » (forme juridique d'un consortium) pour la réalisation de l'opération « médiation numérique pour tous ». Dans une perspective d'amélioration et d'une plus grande cohérence de l'offre de médiation numérique, le Mouvement Associatif Centre - Val de Loire, le GIP RECIA, la Ligue de l'Enseignement Centre - Val de Loire, le CRIJ Centre - Val de Loire et le Conseil Régional du Centre - Val de Loire ont conclu en juin 2019 un accord de consortium pour la création d'un « Hub-Lo ». Le consortium a été labellisé « Hub inclusion numérique » en mars 2021. Fort de ses prérogatives en matière d'information et d'accompagnement des publics sur l'accès aux droits, de sa capacité de maillage du territoire, le CRIJ Centre-Val de Loire interviendra sur 3 départements (Cher, Loir-et-Cher et Loiret) en engageant une démarche de conseil et d'animation. Cette démarche a pour objectif de développer l'offre de médiation numérique sur la région, en s'appuyant et en soutenant des organisations locales qui aident et accompagnent les citoyens, et en particulier les élus, les responsables associatifs, les salariés, les demandeurs d'emplois. Dans un premier temps, les citoyens en situation d'illectronisme seront prioritaires. Puis, il s'agira des personnes en difficulté, en s'adaptant à la diversité des situations.
	1. Recherche, développement innovation, compétitivité des entreprises et numérisation (PR1)	1.1 - Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe (RSO1.1)	1.1.3 - Mesure horizontale de la SRI-SI : soutien à l'intégration de l'innovation dans les entreprises, structuration et mise en réseau de la recherche, animation des écosystème d'innovation des domaines prioritaires de spécialisation (TA1.1.3)	10411	CRESITT INDUSTRIE	Diffusion technologique 2023	Favorable	L'opération « Diffusion technologique 2023 » portée par le CRESITT Industrie vise à accompagner et sensibiliser les entreprises de la Région dans leurs projets relatifs à l'électronique communicante. Cette opération, reconduite depuis plusieurs années et axée selon des thématiques scientifiques, contribue à la diffusion des connaissances technologiques. Le CRESITT est un acteur important de la mise en œuvre des mesure transversales de la SRI-SI, et de l'animation d'un DPI. A ce titre, elle s'inscrit dans le cadre de l'action 3 « Actions visant à fournir un environnement favorable aux entreprises dans leurs démarches d'innovation ».	DE	Favorable	Nous tenons à souligner le rôle joué par le CRESITT dans la mise en œuvre des mesures transversales de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI-SI). Cette implication démontre l'engagement du CRESITT à favoriser l'innovation et à créer un environnement propice au développement des entreprises de notre région. Il convient d'ailleurs de souligner l'implication du CRESITT dans des projets collaboratifs. En travaillant avec d'autres partenaires, le CRESITT favorise les échanges de connaissances, les transferts de compétences et les synergies entre les acteurs de l'innovation technologique.			Fonctionnement	9305-052-65748-21962-0B1	315 802,14 €	TTC	119 246,89 €	37,76%					108 099,07 €	34,23%	88 456,18 €	28,01%													L'opération devrait impacter les indicateurs CO01, CO04, CO05 et CO07, mais ces indicateurs sont consolidés, pour tous les porteurs de l'action 3, par DEV'UP. Inscrire des valeurs consisterait en un double compte. Les valeurs retenues sont de 0.	L'opération devrait impacter l' indicateur SRO1, mais ces indicateurs sont consolidés, pour tous les porteurs de l'action 3, par DEV'UP. Inscrire des valeurs consisterait en un double compte. Les valeurs retenues sont de 0.	Le CRESITT Industrie est labellisé CRT depuis 2007.Il s'agit d'accompagner sur l'ensemble de l'année 2023, les industriels régionaux, notamment PME-PML, dans leurs projets et développements incluant de l'électronique communicante ou de l'instrumentation. Cette action se traduit par un niveau information technique ou normative, du conseil, de l'aiguillage vers des centres de compétences ou des industriels régionaux, de l'ingénierie et du suivi de projets. Les thématiques prioritaires sont les suivantes : -Des objets communicants ; -Instrumentation (mesures, capteurs, traitement du signal, interfaces, autonomie) ; -La pré-qualification de produits selon la directive RED (émission radiofréquences) ; -D'autonomie, y compris la récupération d'énergie, pour des systèmes électroniques ; -La sécurisation des systèmes électroniques